



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 69610

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par les familles françaises au cours de leur procédure d'adoption d'enfants malgaches. Depuis plusieurs mois, l'instruction de 175 dossiers est gelée en raison d'une transposition dans la législation malgache de la convention de La Haye relative à la protection des enfants et à la coopération en matière d'adoption internationale. Elle lui demande donc quelles interventions peuvent être engagées pour régler cette situation défavorable à l'intérêt des familles et encore plus à celui des enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69610

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6723